

Multivitamin (with Dextrose Monohydrate) Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 25.02.2025
2.0	14.04.2025	11514373-00002	Date de la première version publiée: 25.02.2025

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Multivitamin (with Dextrose Monohydrate) Formulation

Code du produit : Prevensa Mivisol, Mivisol

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : produit vétérinaire

Restrictions d'emploi recommandées : Non applicable

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : MSD
Industrie Nord 1
6105 Schachen - Switzerland

Téléphone : +41 41 499 97 97

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : EHSDATASTEWARD@msd.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

+1-908-423-6000

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Lésions oculaires graves, Catégorie 1	H318: Provoque de graves lésions des yeux.
Toxicité pour la reproduction, Catégorie 1A	H360D: Peut nuire au fœtus.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée, Catégorie 2	H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 2	H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Multivitamin (with Dextrose Monohydrate) Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 25.02.2025
2.0	14.04.2025	11514373-00002	Date de la première version publiée: 25.02.2025

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H360D Peut nuire au fœtus.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence :

Prévention:

P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
P260 Ne pas respirer les poussières.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.
P391 Recueillir le produit répandu.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

Sulfate de zinc monohydrate
Sulfate de manganèse
Acétate de rétinyle

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de

Multivitamin (with Dextrose Monohydrate) Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 25.02.2025
2.0	14.04.2025	11514373-00002	Date de la première version publiée: 25.02.2025

REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Le contact avec la poussière peut provoquer une irritation mécanique ou le dessèchement de la peau.

Peut former un mélange poussière-air explosif pendant le traitement, la manipulation ou autres moyens.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
Acide citrique	77-92-9 201-069-1 607-750-00-3	Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H335	>= 1 - < 10
Sulfate de zinc monohydrate	7446-19-7 030-006-00-9	Acute Tox. 4; H302 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 1 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 1	>= 3 - < 10
Sulfate de manganèse	10034-96-5	Eye Dam. 1; H318 STOT RE 1; H372 (Système nerveux central, Voies respiratoires, Système cardio-vasculaire) Aquatic Chronic 2; H411	>= 2,5 - < 3
Acide nicotinique	59-67-6 200-441-0	Eye Irrit. 2; H319	>= 1 - < 10
Acétate de rétinyle	127-47-9 204-844-2	Repr. 1A; H360D STOT RE 1; H372 (Foie) Aquatic Chronic 3;	>= 0,3 - < 1

Multivitamin (with Dextrose Monohydrate) Formulation

Version 2.0 Date de révision: 14.04.2025 Numéro de la FDS: 11514373-00002 Date de dernière parution: 25.02.2025
Date de la première version publiée: 25.02.2025

Acétate de (dl)-alpha-tocophéryle	7695-91-2 231-710-0	H412	$\geq 0,1 - < 1$
Bisulfite sodique de menadione	130-37-0 204-987-0 607-618-00-5	Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 1 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 1	$\geq 0,25 - < 1$
5'-(Hydrogénophosphate sodique) de riboflavine	130-40-5 204-988-6		$\geq 0,1 - < 1$
Colécalciférol	67-97-0 200-673-2 603-180-00-4	Acute Tox. 2; H300 Acute Tox. 2; H330 Acute Tox. 2; H310 STOT RE 1; H372 (Reins, Sang, Os) Aquatic Chronic 4; H413 Limite de concentration spécifique STOT RE 1; H372 $\geq 3 \%$ STOT RE 2; H373 $0,3 - < 3 \%$ Estimation de la toxicité aiguë Toxicité aiguë par voie orale: 35 mg/kg Toxicité aiguë par inhalation (poussières/brouillard): 0,05 mg/l Toxicité aiguë par voie cutanée: 50 mg/kg	$\geq 0,1 - < 0,25$
Pyridoxine, chlorhydrate	58-56-0 200-386-2		$\geq 0,1 - < 1$

Multivitamin (with Dextrose Monohydrate)

Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 25.02.2025
2.0	14.04.2025	11514373-00002	Date de la première version publiée: 25.02.2025

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- | | | |
|---------------------------------|---|--|
| Conseils généraux | : | En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin.
Si les symptômes persistent ou en cas de doute, consulter un médecin. |
| Protection pour les secouristes | : | Les secouristes doivent veiller à se protéger et utiliser l'équipement de protection individuelle recommandé lorsqu'un risque d'exposition existe (voir chapitre 8). |
| En cas d'inhalation | : | En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais.
Faire appel à une assistance médicale. |
| En cas de contact avec la peau | : | En cas de contact, rincer immédiatement la peau avec du savon et beaucoup d' eau.
Enlever les vêtements et les chaussures contaminés.
Faire appel à une assistance médicale.
Laver les vêtements avant de les remettre.
Nettoyer méticuleusement les chaussures avant de les réutiliser. |
| En cas de contact avec les yeux | : | En cas de contact, rincer les yeux immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes.
Retirer les lentilles de contact si on peut le faire facilement.
Faire immédiatement appel à une assistance médicale. |
| En cas d'ingestion | : | En cas d'ingestion, NE PAS faire vomir.
Faire appel à une assistance médicale.
Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. |

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- | | | |
|---------|---|---|
| Risques | : | Le contact avec la poussière peut provoquer une irritation mécanique ou le dessèchement de la peau.

Provoque de graves lésions des yeux.
Peut nuire au fœtus.
Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. |
|---------|---|---|

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- | | | |
|------------|---|---|
| Traitement | : | Effectuer un traitement symptomatique et d'appoint. |
|------------|---|---|

Multivitamin (with Dextrose Monohydrate)

Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 25.02.2025
2.0	14.04.2025	11514373-00002	Date de la première version publiée: 25.02.2025

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée
Mousse résistant à l'alcool
Dioxyde de carbone (CO₂)
Poudre chimique sèche

Moyens d'extinction inappropriés : Aucun(e) à notre connaissance.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Eviter la production de poussière; la poussière fine dispersée en concentrations suffisantes dans l'air, représente, en présence d'une source d'inflammation, un risque potentiel d'explosion de poussière.
Une exposition aux produits de combustion peut être dangereuse pour la santé.

Produits de combustion dangereux : Oxydes de carbone
Oxydes d'azote (NO_x)
Oxydes de soufre
Oxydes de métaux
Composés chlorés

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Utiliser un équipement de protection individuelle.

Méthodes spécifiques d'extinction : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.
Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.
Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.
Évacuer la zone.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.
Suivez les conseils de manipulation (voir chapitre 7) et les recommandations en matière d'équipement de protection (voir chapitre 8).

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection : Éviter le rejet dans l'environnement.

Multivitamin (with Dextrose Monohydrate)

Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 25.02.2025
2.0	14.04.2025	11514373-00002	Date de la première version publiée: 25.02.2025

tion de l'environnement

Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.
Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.
Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Balayer ou aspirer dans des récipients adéquats à fin d'élimination.
Éviter la dispersion de la poussière dans l'air (par ex. par enlèvement de la poussière sur les surfaces avec de l'air comprimé).
Ne pas laisser des dépôts de poussières s'accumuler sur les surfaces, car ces poussières peuvent former un mélange explosif si elles sont libérées dans l'atmosphère en concentrations suffisantes.
Des réglementations locales ou nationales peuvent s'appliquer au déversement et à l'élimination de ce produit, de même qu'aux matériaux et objets utilisés pour le nettoyage. Vous devrez déterminer quelle réglementation est applicable. Les rubriques 13 et 15 de cette fiche de données de sécurité fournissent des informations concernant certaines exigences locales ou nationales.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les rubriques: 7, 8, 11, 12 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures d'ordre technique : De l'électricité statique peut s'accumuler et enflammer des poussières en suspension et provoquer une explosion. Prendre les mesures de précaution adéquates, telles que mises à la terre et raccords électriques ou atmosphères inertes.

Ventilation locale/totale : Si une ventilation suffisante n'est pas disponible, utiliser avec une ventilation locale par aspiration.

Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter le contact avec la peau et les vêtements.
Ne pas respirer les poussières.
Ne pas avaler.
Éviter tout contact avec les yeux.
Se laver la peau soigneusement après manipulation.
A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité, sur la base des résultats de l'évaluation de l'exposition du lieu de travail.
Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
Réduire au minimum la production et l'accumulation de poussières.
Conserver le conteneur fermé lorsqu'il n'est pas utilisé.

Multivitamin (with Dextrose Monohydrate) Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 25.02.2025
2.0	14.04.2025	11514373-00002	Date de la première version publiée: 25.02.2025

Mesures d'hygiène :

Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.
Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
Prenez soin de prévenir les déversements, les déchets et de minimiser les rejets dans l'environnement.

Si une exposition aux produits chimiques est probable pendant l'utilisation typique, fournir des systèmes de nettoyage oculaire et des douches de sécurité proches du lieu de travail. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.

Le fonctionnement efficace d'une installation devrait inclure l'examen des contrôles d'ingénierie, du matériel de protection adéquat, des procédures de déshabillage et de décontamination, de la surveillance de l'hygiène industrielle, de la surveillance médicale et de l'utilisation de contrôles administratifs.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs :

Conservé dans des conteneurs proprement étiquetés. Garder sous clef. Conservé hermétiquement fermé. Stocker en tenant compte des législations nationales spécifiques.

Précautions pour le stockage en commun :

Ne pas stocker avec les types de produits suivants :

- Oxydants forts
- Substances et mélanges autoréactifs
- Peroxydes organiques
- Explosifs
- Gaz

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

La valeur limite pour les poussières en général	3 mg/m ³ Type de valeur (Type d'exposition): VME (poussières alvéolaires) Base: CH SUVA
	10 mg/m ³ Type de valeur (Type d'exposition): VME (poussières inhalables) Base: CH SUVA

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
Acide citrique	77-92-9	VME (poussières)	2 mg/m ³	CH SUVA

Multivitamin (with Dextrose Monohydrate) Formulation

Version 2.0 Date de révision: 14.04.2025 Numéro de la FDS: 11514373-00002 Date de dernière parution: 25.02.2025
Date de la première version publiée: 25.02.2025

		inhalables)		
	Information supplémentaire: Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.			
		VLE (poussières inhalables)	4 mg/m3	CH SUVA
	Information supplémentaire: Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.			
Sulfate de manganèse	10034-96-5	VME (poussières inhalables)	0,2 mg/m3 (Manganèse)	CH SUVA
	Information supplémentaire: Institut national de sécurité et de santé au travail, Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.			
		VME (poussières alvéolaires)	0,1 mg/m3 (Manganèse)	CH SUVA
	Information supplémentaire: Institut national de sécurité et de santé au travail, Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.			
		TWA (fraction inhalable)	0,2 mg/m3 (Manganèse)	2017/164/EU
	Information supplémentaire: Indicatif			
		TWA (Fraction alvéolaire)	0,05 mg/m3 (Manganèse)	2017/164/EU
	Information supplémentaire: Indicatif			
Acétate de (dl)-alpha-tocophéryle	7695-91-2	TWA	5000 ug/m3 (OEB 1)	Interne
5'-(Hydrogénophosphate sodique) de riboflavine	130-40-5	TWA	100 ug/m3 (OEB 2)	Interne
Colécalciférol	67-97-0	TWA	5 µg/m3 (OEB 4)	Interne
		limite d'essuyage	50 µg/100 cm ²	Interne
Pyridoxine, chlorhydrate	58-56-0	TWA	OEB 3 (>= 10 < 100 µg/m3)	Interne

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
Acide nicotinique	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	0,5 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	0,14 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	0,25 mg/m3
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	0,14 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	0,14 mg/kg p.c./jour
Sulfate de manganèse	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	0,2 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	0,00414 mg/kg

Multivitamin (with Dextrose Monohydrate) Formulation

Version 2.0 Date de révision: 14.04.2025 Numéro de la FDS: 11514373-00002 Date de dernière parution: 25.02.2025
Date de la première version publiée: 25.02.2025

				p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	0,043 mg/m3
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	0,0021 mg/kg p.c./jour
Chlorure de sodium	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	2068,62 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	2068,62 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	295,52 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Contact avec la peau	Aigu - effets systémiques	295,52 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	443,28 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	443,28 mg/m3
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	126,65 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Contact avec la peau	Aigu - effets systémiques	126,65 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	126,65 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Ingestion	Aigu - effets systémiques	126,65 mg/kg p.c./jour
Acétate de (dl)-alpha-tocophéryle	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	73,5 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	416,6 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	21,7 mg/m3
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	250 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	12,5 mg/kg p.c./jour

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
Acide citrique	Eau douce	0,44 mg/l
	Eau de mer	0,044 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	1000 mg/l
	Sédiment d'eau douce	34,6 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sédiment marin	3,46 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sol	33,1 mg/kg poids sec (p.s.)
Acide nicotinique	Eau douce	0,077 mg/l
	Eau douce - intermittent	0,77 mg/l
	Eau de mer	0,008 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	8,8 mg/l

Multivitamin (with Dextrose Monohydrate) Formulation

Version 2.0 Date de révision: 14.04.2025 Numéro de la FDS: 11514373-00002 Date de dernière parution: 25.02.2025
Date de la première version publiée: 25.02.2025

	Sédiment d'eau douce	0,122 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sédiment marin	0,012 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sol	0,043 mg/kg poids sec (p.s.)
Sulfate de manganèse	Eau douce	0,0128 mg/l
	Eau de mer	0,0004 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	0,03 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	56 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,0114 mg/kg
	Sédiment marin	0,00114 mg/kg
	Sol	25,1 mg/kg
Chlorure de sodium	Eau douce	5 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	500 mg/l
	Sol	4,86 mg/kg poids sec (p.s.)
Acétate de (dl)-alpha-tocopheryle	Eau douce	0,27 mg/l
	Eau douce - intermittent	0,27 mg/l
	Eau de mer	0,027 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	100 mg/l
	Sédiment d'eau douce	212000 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sédiment marin	21200 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sol	74800 mg/kg poids sec (p.s.)

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Tous les contrôles d'ingénierie devraient être mis en œuvre lors de la conception des installations et exploités conformément aux principes de BPF pour protéger les produits, les travailleurs et l'environnement.

Les technologies de confinement appropriées pour les contrôles des composés sont exigées pour contrôler à la source et pour empêcher la migration de composés vers des zones non contrôlées (par exemple, les dispositifs de confinement à face ouverte).

Minimiser la manipulation ouverte.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage : Portez des lunettes de sécurité avec écrans latéraux ou des lunettes.
Si l'environnement de travail ou l'activité impliquent des conditions poussiéreuses, des brouillards ou des aérosols, portez des lunettes appropriées.
Portez un masque facial ou une autre protection faciale complète, s'il y a un risque de contact direct du visage avec des poussières, des brouillards ou aérosols.

Protection des mains

Matériel : Gants résistant aux produits chimiques

Multivitamin (with Dextrose Monohydrate) Formulation

Version 2.0	Date de révision: 14.04.2025	Numéro de la FDS: 11514373-00002	Date de dernière parution: 25.02.2025 Date de la première version publiée: 25.02.2025
----------------	---------------------------------	-------------------------------------	---

Remarques	:	Prévoir deux paires de gants.
Protection de la peau et du corps	:	Uniforme de travail ou veste de laboratoire. Des vêtements supplémentaires doivent être utilisés selon la tâche à accomplir (des manchons, un tablier, des gants à manchette, une combinaison jetable, par exemple) afin d'éviter les surfaces exposées de la peau. Utilisez des techniques de déshabillage appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés.
Protection respiratoire	:	Si une ventilation locale par aspiration adéquate n'est pas disponible ou si l'évaluation de l'exposition démontre des expositions au-delà des lignes directrices recommandées, utiliser une protection respiratoire. L'équipement doit être conforme à la norme EN SN 143
Filtre de type	:	Type protégeant des particules (P)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	:	poudre
Couleur	:	jaune, orange
Odeur	:	caractéristique
Seuil olfactif	:	Donnée non disponible
Point de fusion/point de congélation	:	Donnée non disponible
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	:	Donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	:	Peut former un mélange poussière-air explosif pendant le traitement, la manipulation ou autres moyens.
Inflammabilité (liquides)	:	Non applicable
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	:	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	:	Donnée non disponible
Point d'éclair	:	Non applicable
Température d'auto-inflammation	:	Donnée non disponible

Multivitamin (with Dextrose Monohydrate) Formulation

Version 2.0	Date de révision: 14.04.2025	Numéro de la FDS: 11514373-00002	Date de dernière parution: 25.02.2025 Date de la première version publiée: 25.02.2025
----------------	---------------------------------	-------------------------------------	---

Température de décomposition : Donnée non disponible

pH : Donnée non disponible

Viscosité
Viscosité, cinématique : Non applicable

Solubilité(s)
Hydrosolubilité : Donnée non disponible

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Non applicable

Pression de vapeur : Non applicable

Densité relative : Donnée non disponible

Densité : Donnée non disponible

Densité de vapeur relative : Non applicable

Caractéristiques de la particule
Taille des particules : Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Explosifs : Non explosif

Propriétés comburantes : La substance ou le mélange n'est pas classé comme comburant.

Taux d'évaporation : Non applicable

Poids moléculaire : Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Non classé comme danger de réactivité.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Peut former un mélange poussière-air explosif pendant le traitement, la manipulation ou autres moyens.
Peut réagir avec les agents oxydants forts.

Multivitamin (with Dextrose Monohydrate) Formulation

Version 2.0	Date de révision: 14.04.2025	Numéro de la FDS: 11514373-00002	Date de dernière parution: 25.02.2025 Date de la première version publiée: 25.02.2025
----------------	---------------------------------	-------------------------------------	---

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.
Éviter la formation de poussière.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Oxydants

10.6 Produits de décomposition dangereux

On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies
d'exposition probables : Inhalation
Contact avec la peau
Ingestion
Contact avec les yeux

Toxicité aiguë

|| Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: > 2.000 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: > 5 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par voie cutanée : Estimation de la toxicité aiguë: > 2.000 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Composants:

Acide citrique:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Souris): 5.400 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

Sulfate de zinc monohydrate:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 1.000 mg/kg
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Multivitamin (with Dextrose Monohydrate)

Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 25.02.2025
2.0	14.04.2025	11514373-00002	Date de la première version publiée: 25.02.2025

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 2.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Sulfate de manganèse:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 2.150 mg/kg
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 4,45 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Méthode: OCDE ligne directrice 403
Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation

Acide nicotinique:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): 4.500 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401
Remarques: Le test a été effectué de manière équivalente ou similaire à la directive

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 3,8 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Méthode: OCDE ligne directrice 436
Remarques: Le test a été effectué conformément à la directive

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau
Remarques: Le test a été effectué conformément à la directive

Acétate de rétinyle:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 4.790 mg/kg

Acétate de (dl)-alpha-tocophéryle:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 3.000 mg/kg
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

Bisulfite sodique de menadione:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg

Multivitamin (with Dextrose Monohydrate) Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 25.02.2025
2.0	14.04.2025	11514373-00002	Date de la première version publiée: 25.02.2025

5'-(Hydrogénophosphate sodique) de riboflavine:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 20.000 mg/kg

Colécalciférol:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle): 35 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: 0,05 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Méthode: Avis d'expert

Toxicité aiguë par voie cutanée : Estimation de la toxicité aiguë: 50 mg/kg
Méthode: Avis d'expert

Pyridoxine, chlorhydrate:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 4.000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée

|| Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

Acide citrique:

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 404
Résultat : Pas d'irritation de la peau

Sulfate de zinc monohydrate:

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 404
Résultat : Pas d'irritation de la peau
Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

Sulfate de manganèse:

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 404
Résultat : Pas d'irritation de la peau

Acide nicotinique:

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 404
Résultat : Pas d'irritation de la peau
Remarques : Le test a été effectué de manière équivalente ou similaire à la directive

Multivitamin (with Dextrose Monohydrate) Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 25.02.2025
2.0	14.04.2025	11514373-00002	Date de la première version publiée: 25.02.2025

Acétate de rétinyle:

Espèce	: Lapin
Méthode	: OCDE ligne directrice 404
Résultat	: Irritation légère de la peau

Acétate de (dl)-alpha-tocophéryle:

Espèce	: Lapin
Méthode	: OCDE ligne directrice 404
Résultat	: Pas d'irritation de la peau

Bisulfite sodique de menadione:

Espèce	: Epiderme humain reconstitué (RHE)
Méthode	: OCDE ligne directrice 431
Remarques	: Le test a été effectué conformément à la directive Selon les données provenant de composants similaires

Espèce	: Epiderme humain reconstitué (RHE)
Méthode	: OCDE ligne directrice 439
Remarques	: Le test a été effectué conformément à la directive Selon les données provenant de composants similaires

Résultat	: Irritation de la peau
----------	-------------------------

Pyridoxine, chlorhydrate:

Espèce	: Lapin
Résultat	: Pas d'irritation de la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

II Provoque de graves lésions des yeux.

Composants:

Acide citrique:

Espèce	: Lapin
Méthode	: OCDE ligne directrice 405
Résultat	: Irritant pour les yeux, réversible en 21 jours

Sulfate de zinc monohydrate:

Espèce	: Lapin
Méthode	: OCDE ligne directrice 405
Résultat	: Effets irréversibles sur les yeux
Remarques	: Selon les données provenant de composants similaires

Sulfate de manganèse:

Espèce	: Lapin
Méthode	: OCDE ligne directrice 405
Résultat	: Effets irréversibles sur les yeux

Multivitamin (with Dextrose Monohydrate)

Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 25.02.2025
2.0	14.04.2025	11514373-00002	Date de la première version publiée: 25.02.2025

Acide nicotinique:

Espèce	: Lapin
Méthode	: OCDE ligne directrice 405
Résultat	: Irritant pour les yeux, réversible en 21 jours
Remarques	: Le test a été effectué conformément à la directive

Acétate de rétinyle:

Espèce	: Lapin
Méthode	: OCDE ligne directrice 405
Résultat	: Pas d'irritation des yeux

Acétate de (dl)-alpha-tocophéryle:

Espèce	: Lapin
Méthode	: OCDE ligne directrice 405
Résultat	: Pas d'irritation des yeux

Bisulfite sodique de menadione:

Espèce	: Cornée bovine
Méthode	: OCDE ligne directrice 437
Remarques	: Le test a été effectué conformément à la directive Selon les données provenant de composants similaires

Espèce	: Culture de tissu
Méthode	: OCDE ligne directrice 492
Remarques	: Le test a été effectué conformément à la directive Selon les données provenant de composants similaires

Résultat	: Irritant pour les yeux, réversible en 21 jours
----------	--

Colécalciférol:

Espèce	: Lapin
Résultat	: Pas d'irritation des yeux

Pyridoxine, chlorhydrate:

Espèce	: Lapin
Résultat	: Pas d'irritation des yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

|| Non classé sur la base des informations disponibles.

Sensibilisation respiratoire

|| Non classé sur la base des informations disponibles.

Multivitamin (with Dextrose Monohydrate)

Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 25.02.2025
2.0	14.04.2025	11514373-00002	Date de la première version publiée: 25.02.2025

Composants:

Sulfate de zinc monohydrate:

Type de Test	:	Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques (LLNA)
Voies d'exposition	:	Contact avec la peau
Espèce	:	Souris
Résultat	:	négatif
Remarques	:	Selon les données provenant de composants similaires

Sulfate de manganèse:

Type de Test	:	Test patch d'application cutanée répétée sur l'humain (HRIPT)
Voies d'exposition	:	Contact avec la peau
Résultat	:	négatif
Remarques	:	Selon les données provenant de composants similaires

Acide nicotinique:

Type de Test	:	Test de Maximalisation
Voies d'exposition	:	Contact avec la peau
Espèce	:	Cochon d'Inde
Méthode	:	OCDE ligne directrice 406
Résultat	:	négatif
Remarques	:	Le test a été effectué de manière équivalente ou similaire à la directive

Acétate de rétinyle:

Type de Test	:	Test de Maximalisation
Voies d'exposition	:	Contact avec la peau
Espèce	:	Cochon d'Inde
Méthode	:	OCDE ligne directrice 406
Résultat	:	négatif

Acétate de (dl)-alpha-tocophéryle:

Type de Test	:	Test de Draize
Voies d'exposition	:	Contact avec la peau
Espèce	:	Humain
Résultat	:	négatif

Colécalciférol:

Type de Test	:	Test d'optimisation de Maurer
Voies d'exposition	:	Contact avec la peau
Espèce	:	Cochon d'Inde
Résultat	:	négatif

Pyridoxine, chlorhydrate:

Type de Test	:	Test de Maximalisation
Voies d'exposition	:	Contact avec la peau

Multivitamin (with Dextrose Monohydrate) Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 25.02.2025
2.0	14.04.2025	11514373-00002	Date de la première version publiée: 25.02.2025

Espèce	:	Cochon d'Inde
Méthode	:	OCDE ligne directrice 406
Résultat	:	négatif

Mutagénicité sur les cellules germinales

II Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

Acide citrique:

Génotoxicité in vitro	:	Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES) Résultat: négatif
		Type de Test: test du micronoyau in vitro Résultat: positif
		Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES) Résultat: négatif
Génotoxicité in vivo	:	Type de Test: Mutagénicité (Essai cytogénétique in vivo sur la moelle osseuse de mammifère - Analyse chromosomique) Espèce: Rat Voie d'application: Ingestion Résultat: négatif

Sulfate de zinc monohydrate:

Génotoxicité in vitro	:	Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES) Résultat: négatif
Génotoxicité in vivo	:	Type de Test: Test de micronoyaux sur les érythrocytes de mammifères (test cytogénétique in vivo) Espèce: Souris Voie d'application: Injection intrapéritonéale Résultat: négatif Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Sulfate de manganèse:

Génotoxicité in vitro	:	Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES) Résultat: négatif
Génotoxicité in vivo	:	Type de Test: Test de micronoyaux sur les érythrocytes de mammifères (test cytogénétique in vivo) Espèce: Souris Voie d'application: Ingestion Méthode: OCDE ligne directrice 474 Résultat: négatif Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Multivitamin (with Dextrose Monohydrate) Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 25.02.2025
2.0	14.04.2025	11514373-00002	Date de la première version publiée: 25.02.2025

Acide nicotinique:

- Génotoxicité in vitro :
- Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)
 - Méthode: OCDE ligne directrice 471
 - Résultat: négatif
 - Remarques: Le test a été effectué conformément à la directive
- Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères
- Méthode: OCDE ligne directrice 476
- Résultat: négatif
- Remarques: Le test a été effectué conformément à la directive
- Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro
- Méthode: OCDE ligne directrice 473
- Résultat: négatif
- Remarques: Le test a été effectué conformément à la directive
- Génotoxicité in vivo :
- Type de Test: Mutagénicité (Essai cytogénétique in vivo sur la moelle osseuse de mammifère - Analyse chromosomique)
 - Espèce: Rat
 - Voie d'application: Ingestion
 - Méthode: OCDE ligne directrice 475
 - Résultat: négatif
 - Remarques: Le test a été effectué conformément à la directive

Acétate de rétinyle:

- Génotoxicité in vitro :
- Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)
 - Résultat: négatif
- Génotoxicité in vivo :
- Type de Test: Test de micronoyaux sur les érythrocytes de mammifères (test cytogénétique in vivo)
 - Espèce: Souris
 - Voie d'application: Ingestion
 - Méthode: OCDE ligne directrice 474
 - Résultat: négatif

Acétate de (dl)-alpha-tocopheryle:

- Génotoxicité in vitro :
- Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro
 - Méthode: OCDE ligne directrice 473
 - Résultat: négatif
- Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)
- Méthode: OCDE ligne directrice 471
- Résultat: négatif
- Génotoxicité in vivo :
- Type de Test: Test de micronoyaux sur les érythrocytes de mammifères (test cytogénétique in vivo)
 - Espèce: Souris
 - Voie d'application: Ingestion
 - Résultat: négatif

Multivitamin (with Dextrose Monohydrate)

Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 25.02.2025
2.0	14.04.2025	11514373-00002	Date de la première version publiée: 25.02.2025

Bisulfite sodique de menadione:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)
Méthode: OCDE ligne directrice 471
Résultat: négatif
Remarques: Le test a été effectué conformément à la directive
Selon les données provenant de composants similaires

5'-(Hydrogénophosphate sodique) de riboflavine:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)
Méthode: OCDE ligne directrice 471
Résultat: négatif
Remarques: Selon les données provenant de composants
similaires

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro
Méthode: OCDE ligne directrice 473
Résultat: négatif
Remarques: Selon les données provenant de composants
similaires

Colécalciférol:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)
Méthode: OCDE ligne directrice 471
Résultat: équivoque

Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules
de mammifères
Méthode: OCDE ligne directrice 476
Résultat: négatif

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro
Méthode: OCDE ligne directrice 473
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test de micronoyaux sur les érythrocytes de
mammifères (test cytogénétique in vivo)
Espèce: Rat
Voie d'application: Ingestion
Méthode: OCDE ligne directrice 474
Résultat: négatif

Type de Test: Test des comètes alcalines in vivo sur mammi-
fères
Espèce: Rat
Voie d'application: Ingestion
Résultat: positif

Mutagenicité sur les cellules : L'analyse de la valeur probante ne reconnaît pas la classifica-

Multivitamin (with Dextrose Monohydrate) Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 25.02.2025
2.0	14.04.2025	11514373-00002	Date de la première version publiée: 25.02.2025

germinales- Evaluation tion en tant que mutagène sur des cellules germinales.

Pyridoxine, chlorhydrate:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)
Résultat: négatif

Cancérogénicité

|| Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

Sulfate de zinc monohydrate:

Espèce : Souris
Voie d'application : Ingestion
Durée d'exposition : 1 années
Résultat : négatif
Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

Sulfate de manganèse:

Espèce : Rat
Voie d'application : Ingestion
Durée d'exposition : 103 semaines
Résultat : négatif

Acétate de (dl)-alpha-tocophéryle:

Espèce : Rat
Voie d'application : Ingestion
Durée d'exposition : 104 semaines
Résultat : négatif

Toxicité pour la reproduction

|| Peut nuire au fœtus.

Composants:

Acide citrique:

Incidences sur le dévelop- : Type de Test: Étude de toxicité pour la reproduction sur une
pement du fœtus génération
Espèce: Rat
Voie d'application: Ingestion
Résultat: négatif

Sulfate de zinc monohydrate:

Effets sur la fertilité : Type de Test: Fertilité
Espèce: Rat
Voie d'application: Ingestion
Résultat: négatif
Remarques: Selon les données provenant de composants

Multivitamin (with Dextrose Monohydrate) Formulation

Version 2.0	Date de révision: 14.04.2025	Numéro de la FDS: 11514373-00002	Date de dernière parution: 25.02.2025 Date de la première version publiée: 25.02.2025
----------------	---------------------------------	-------------------------------------	---

similaires

Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Développement embryo-fœtal
Espèce: Rat
Voie d'application: Ingestion
Résultat: négatif
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Sulfate de manganèse:

Effets sur la fertilité : Espèce: Rat
Voie d'application: Ingestion
Résultat: négatif

Acide nicotinique:

Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Développement embryo-fœtal
Espèce: Rat
Voie d'application: Ingestion
Méthode: OCDE ligne directrice 414
Résultat: négatif
Remarques: Le test a été effectué conformément à la directive

Acétate de rétinyle:

Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Développement embryo-fœtal
Espèce: Singe
Voie d'application: Ingestion
Résultat: positif
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité pour la reproduction - Evaluation : Preuves évidentes d'effets nocifs sur le développement du fœtus sur base d'études épidémiologiques sur l'homme.

Acétate de (dl)-alpha-tocophéryle:

Effets sur la fertilité : Type de Test: Essai de dépistage de toxicité pour la reproduction et le développement
Espèce: Rat
Voie d'application: Ingestion
Résultat: négatif

Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Développement embryo-fœtal
Espèce: Lapin
Voie d'application: Ingestion
Résultat: négatif

Pyridoxine, chlorhydrate:

Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Développement embryo-fœtal
Espèce: Rat

Multivitamin (with Dextrose Monohydrate) Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 25.02.2025
2.0	14.04.2025	11514373-00002	Date de la première version publiée: 25.02.2025

Voie d'application: Ingestion
Résultat: négatif

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

|| Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

Acide citrique:

Evaluation : Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

|| Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Composants:

Sulfate de manganèse:

Organes cibles : Système nerveux central, Voies respiratoires, Système cardio-vasculaire
Evaluation : Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Acide nicotinique:

Evaluation : Aucun effet significativement dangereux pour la santé n'a été observé chez les animaux à des concentrations de 100 mg/kg de poids corporel ou moins.

Acétate de rétinyle:

Voies d'exposition : Ingestion
Organes cibles : Foie
Evaluation : Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Colécalciférol:

Voies d'exposition : Ingestion
Organes cibles : Reins, Sang, Os
Evaluation : Des effets significativement dangereux pour la santé sont démontrés chez les animaux à des concentrations de 10 mg/kg de poids corporel ou moins.

Toxicité à dose répétée

Composants:

Acide citrique:

Espèce : Rat
NOAEL : 4.000 mg/kg

Multivitamin (with Dextrose Monohydrate) Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 25.02.2025
2.0	14.04.2025	11514373-00002	Date de la première version publiée: 25.02.2025

LOAEL : 8.000 mg/kg
Voie d'application : Ingestion
Durée d'exposition : 10 jours

Sulfate de zinc monohydrate:

Espèce : Rat
NOAEL : 234 mg/kg
Voie d'application : Ingestion
Durée d'exposition : 13 Sem.
Méthode : OCDE ligne directrice 408
Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

Sulfate de manganèse:

Espèce : Rat, mâle
NOAEL : 1.700 mg/kg
Voie d'application : Ingestion
Durée d'exposition : 13 Sem.

Acide nicotinique:

Espèce : Rat
NOAEL : 50 mg/kg
LOAEL : 250 mg/kg
Voie d'application : Ingestion
Durée d'exposition : 28 jours
Méthode : OCDE ligne directrice 407
Remarques : Le test a été effectué conformément à la directive

Acétate de rétinyle:

Espèce : Rat
NOAEL : 1,43 - 3,47 mg/kg
Voie d'application : Ingestion
Durée d'exposition : 90 jours

Acétate de (dl)-alpha-tocophéryle:

Espèce : Rat
NOAEL : 500 mg/kg
Voie d'application : Ingestion
Durée d'exposition : 90 jours

5'-(Hydrogénophosphate sodique) de riboflavine:

Espèce : Rat
NOAEL : > 100 mg/kg
Voie d'application : Ingestion
Durée d'exposition : 13 Sem.
Méthode : OCDE ligne directrice 408
Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

Multivitamin (with Dextrose Monohydrate) Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 25.02.2025
2.0	14.04.2025	11514373-00002	Date de la première version publiée: 25.02.2025

Colécalciférol:

Espèce	: Rat
NOAEL	: 0,06 mg/kg
LOAEL	: 0,3 mg/kg
Voie d'application	: Ingestion
Durée d'exposition	: 90 jours
Méthode	: OCDE ligne directrice 408

Toxicité par aspiration

|| Non classé sur la base des informations disponibles.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

|| Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Evaluation	: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.
------------	---

Expérience de l'exposition humaine

Composants:

Acétate de rétinyle:

Ingestion	: Symptômes: Insuffisance hépatique Remarques: Selon les données provenant de composants similaires Symptômes: Toxicité embryo-fœtale. Remarques: Selon les données provenant de composants similaires
-----------	---

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

Acide citrique:

Toxicité pour les poissons	: CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): > 100 mg/l Durée d'exposition: 96 h
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-	: CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 1.535 mg/l Durée d'exposition: 24 h

Multivitamin (with Dextrose Monohydrate) Formulation

Version 2.0	Date de révision: 14.04.2025	Numéro de la FDS: 11514373-00002	Date de dernière parution: 25.02.2025 Date de la première version publiée: 25.02.2025
----------------	---------------------------------	-------------------------------------	---

tiques

Sulfate de zinc monohydrate:

Toxicité pour les poissons : CE50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 0,384 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 0,192 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Selenastrum capricornutum (algue d'eau douce)): 0,373 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 34,5 µg/l
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) : 1

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC: 205,2 µg/l
Espèce: Jordanella floridae (poisson-étoile)
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 415,7 µg/l
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique) : 1

Sulfate de manganèse:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 10 - 100 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 1 - 10 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : NOEC (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 1 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Multivitamin (with Dextrose Monohydrate) Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 25.02.2025
2.0	14.04.2025	11514373-00002	Date de la première version publiée: 25.02.2025

- CE50r (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 61 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
- Toxicité pour les microorganismes : NOEC : 560 mg/l
Durée d'exposition: 3 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 209
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires
- Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC: 1,69 mg/l
Durée d'exposition: 65 jr
Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: > 10 - 100 mg/l
Durée d'exposition: 7 jr
Espèce: Ceriodaphnia dubia (puce d'eau)
- Acide nicotinique:**
- Toxicité pour les poissons : CL50 (Salmo trutta (truite commune)): 520 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: OCDE ligne directrice 203
Remarques: Le test a été effectué conformément à la directive
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 77 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
Remarques: Le test a été effectué de manière équivalente ou similaire à la directive
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50r (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 37,356 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
Remarques: Le test a été effectué de manière équivalente ou similaire à la directive
- EC10 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 12,098 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
Remarques: Le test a été effectué de manière équivalente ou similaire à la directive
- Toxicité pour les microorganismes : EC10 (Pseudomonas putida (Bacille Pseudomonas putida)): 88 mg/l
Durée d'exposition: 16 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 209

Multivitamin (with Dextrose Monohydrate) Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 25.02.2025
2.0	14.04.2025	11514373-00002	Date de la première version publiée: 25.02.2025

Remarques: Le test a été effectué de manière équivalente ou similaire à la directive

Acétate de rétinyle:

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : EL50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 46 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les microorganismes : CE50 (boue activée): > 1.000 mg/l
Durée d'exposition: 180 min
Méthode: OCDE Ligne directrice 209

Acétate de (dl)-alpha-tocophéryle:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): >= 100 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les microorganismes : CE50 : > 927 mg/l
Durée d'exposition: 30 min
Méthode: ISO 8192

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC: 100 mg/l
Durée d'exposition: 28 jr
Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)

Bisulfite sodique de menadione:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): > 0,1 - 1 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 0,1 - 1 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Multivitamin (with Dextrose Monohydrate) Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 25.02.2025
2.0	14.04.2025	11514373-00002	Date de la première version publiée: 25.02.2025

	Remarques: Le test a été effectué conformément à la directive Selon les données provenant de composants similaires
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	: CE50r (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): >0,01 - 0,1 Durée d'exposition: 72 h Substance d'essai: Fraction adaptée à l'eau Méthode: OCDE Ligne directrice 201 Remarques: Le test a été effectué conformément à la directive Selon les données provenant de composants similaires NOEC (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): >0,001 - 0,01 Durée d'exposition: 72 h Substance d'essai: Fraction adaptée à l'eau Méthode: OCDE Ligne directrice 201 Remarques: Le test a été effectué conformément à la directive Selon les données provenant de composants similaires
Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique)	: 1
Facteur M (Toxicité chro- nique pour le milieu aqua- tique)	: 1
5'-(Hydrogénophosphate sodique) de riboflavine:	
Toxicité pour les poissons	: CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): > 64,3 mg/l Durée d'exposition: 96 h Remarques: Selon les données provenant de composants similaires
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua- tiques	: CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 47,4 mg/l Durée d'exposition: 48 h Remarques: Selon les données provenant de composants similaires
Colécalciférol:	
Toxicité pour les poissons	: LL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): > 100 mg/l Durée d'exposition: 96 h Méthode: OCDE ligne directrice 203
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua- tiques	: EL50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 100 mg/l Durée d'exposition: 48 h Méthode: OCDE Ligne directrice 202
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	: EL50 (Scenedesmus capricornutum (algue d'eau douce)): > 100 mg/l Durée d'exposition: 96 h Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Multivitamin (with Dextrose Monohydrate) Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 25.02.2025
2.0	14.04.2025	11514373-00002	Date de la première version publiée: 25.02.2025

Pyridoxine, chlorhydrate:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

Acide citrique:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 97 %
Durée d'exposition: 28 jr
Méthode: OCDE Ligne directrice 301B

Acide nicotinique:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 100 %
Durée d'exposition: 14 jr
Méthode: OCDE ligne directrice 301E
Remarques: Le test a été effectué conformément à la directive

Acétate de rétinyle:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.
Biodégradation: 15 %
Durée d'exposition: 28 jr
Méthode: OCDE Ligne directrice 301B

Acétate de (dl)-alpha-tocopheryle:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.
Biodégradation: 21,7 - 31 %
Durée d'exposition: 28 jr
Méthode: OCDE Ligne directrice 301 C

Bisulfite sodique de menadione:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.
Méthode: OCDE ligne directrice 302C
Remarques: Le test a été effectué conformément à la directive
Selon les données provenant de composants similaires

5'-(Hydrogénophosphate sodique) de riboflavine:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Multivitamin (with Dextrose Monohydrate) Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 25.02.2025
2.0	14.04.2025	11514373-00002	Date de la première version publiée: 25.02.2025

Colécalciférol:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.
Biodégradation: $\leq 7\%$
Durée d'exposition: 28 jr
Méthode: OCDE Ligne directrice 301 C

Pyridoxine, chlorhydrate:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 94 %
Durée d'exposition: 28 jr
Méthode: OCDE ligne directrice 301E

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

Acide citrique:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: -1,72

Acide nicotinique:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: -2,34
Méthode: OCDE Ligne directrice 117
Remarques: Le test a été effectué conformément à la directive

Acétate de rétinyle:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 9,4
Méthode: OCDE Ligne directrice 117

Bisulfite sodique de menadione:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: -1,56
Remarques: Calcul

5'-(Hydrogénophosphate sodique) de riboflavine:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: -0,651
Remarques: Calcul

Colécalciférol:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: $> 6,2$
Méthode: OCDE ligne directrice 107

Pyridoxine, chlorhydrate:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 4,32

Multivitamin (with Dextrose Monohydrate) Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 25.02.2025
2.0	14.04.2025	11514373-00002	Date de la première version publiée: 25.02.2025

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Donnée non disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit	: Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur. Selon le catalogue européen des déchets (CED), le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimination des déchets. Ne pas jeter les déchets à l'égout.
Emballages contaminés	: Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination. Sauf indication contraire : éliminer comme produit non utilisé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADN	: UN 3077
ADR	: UN 3077
RID	: UN 3077

Multivitamin (with Dextrose Monohydrate) Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 25.02.2025
2.0	14.04.2025	11514373-00002	Date de la première version publiée: 25.02.2025

IMDG : UN 3077

IATA : UN 3077

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.
(Sulfate de zinc monohydrate, Bisulfite sodique de menadi-one)

ADR : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.
(Sulfate de zinc monohydrate, Bisulfite sodique de menadi-one)

RID : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.
(Sulfate de zinc monohydrate, Bisulfite sodique de menadi-one)

IMDG : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S.
(Zinc sulphate monohydrate, Menadione sodium bisulfite)

IATA : Environmentally hazardous substance, solid, n.o.s.
(Zinc sulphate monohydrate, Menadione sodium bisulfite)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

	Classe	Risques subsidiaires
ADN	: 9	
ADR	: 9	
RID	: 9	
IMDG	: 9	
IATA	: 9	

14.4 Groupe d'emballage

ADN
Groupe d'emballage : III
Code de classification : M7
Numéro d'identification du danger : 90
Étiquettes : 9

ADR
Groupe d'emballage : III
Code de classification : M7
Numéro d'identification du danger : 90
Étiquettes : 9
Code de restriction en tunnels : (-)

Multivitamin (with Dextrose Monohydrate) Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 25.02.2025
2.0	14.04.2025	11514373-00002	Date de la première version publiée: 25.02.2025

RID

Groupe d'emballage	: III
Code de classification	: M7
Numéro d'identification du danger	: 90
Étiquettes	: 9

IMDG

Groupe d'emballage	: III
Étiquettes	: 9
EmS Code	: F-A, S-F

IATA (Cargo)

Instructions de conditionnement (avion cargo)	: 956
Instruction d'emballage (LQ)	: Y956
Groupe d'emballage	: III
Étiquettes	: Miscellaneous

IATA (Passager)

Instructions de conditionnement (avion de ligne)	: 956
Instruction d'emballage (LQ)	: Y956
Groupe d'emballage	: III
Étiquettes	: Miscellaneous

14.5 Dangers pour l'environnement

ADN

Dangereux pour l'environnement	: oui
--------------------------------	-------

ADR

Dangereux pour l'environnement	: oui
--------------------------------	-------

RID

Dangereux pour l'environnement	: oui
--------------------------------	-------

IMDG

Polluant marin	: oui
----------------	-------

IATA (Passager)

Dangereux pour l'environnement	: oui
--------------------------------	-------

IATA (Cargo)

Dangereux pour l'environnement	: oui
--------------------------------	-------

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de

Multivitamin (with Dextrose Monohydrate) Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 25.02.2025
2.0	14.04.2025	11514373-00002	Date de la première version publiée: 25.02.2025

transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Remarques : Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRChim, SR 814.81)	: Les conditions de limitation pour les annexes suivantes doivent être prises en compte: Les substances ou mélanges sont listés ici en fonction de leur apparition dans le règlement, indépendamment de leur utilisation/usage ou des conditions de la restriction. Veuillez vous référer aux conditions du règlement correspondant afin de déterminer si une entrée est applicable à la mise sur le marché ou non. Acide folique: Annexe 2.12 Générateurs d'aérosols Chlorure de sodium: Annexe 2.7 Produits à dégeler Sulfate de zinc monohydrate: Annexe 2.6 Engrais
--	---

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59).	: Non applicable
Ordonnance PIC, OPICChim (814.82)	: Non applicable
Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs	
Le seuil quantitatif selon l'ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs (OPAM 814.012)	: 20.000 kg

Autres réglementations:

Article 13 Ordonnance sur la protection de la maternité (RS 822.111.52): Les femmes enceintes et les mères qui allaitent ne peuvent entrer en contact avec ce produit (cette substance / cette préparation) dans le cadre de leur travail que lorsque qu'il est établi sur la base d'une analyse de risques au sens de l'art. 63 OLT 1 (RS 822.111) qu'aucune menace concrète pour la santé de la mère et de l'enfant n'est présente ou que celle-ci peut être exclue grâce à des mesures de protection appropriées.

Article 4 alinéa 4 Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs (OLT 5, RS 822.115) et Article 1 lit. f Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes (822.115.2) : Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation) que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et que si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation). Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans. Le produit appartient au groupe chimique 1 selon l'Ordonnance sur les produits chimiques suisse (OChim 813.11).

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

AICS : non déterminé

Multivitamin (with Dextrose Monohydrate) Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 25.02.2025
2.0	14.04.2025	11514373-00002	Date de la première version publiée: 25.02.2025

DSL : non déterminé

IECSC : non déterminé

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Autres informations : Les points sur lesquels des modifications ont été apportées par rapport à la version précédente sont mis en évidence par deux lignes verticales dans le corps du présent document.

Texte complet pour phrase H

H300	: Mortel en cas d'ingestion.
H302	: Nocif en cas d'ingestion.
H310	: Mortel par contact cutané.
H315	: Provoque une irritation cutanée.
H318	: Provoque de graves lésions des yeux.
H319	: Provoque une sévère irritation des yeux.
H330	: Mortel par inhalation.
H335	: Peut irriter les voies respiratoires.
H360D	: Peut nuire au fœtus.
H372	: Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	: Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H413	: Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox.	: Toxicité aiguë
Aquatic Acute	: Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique
Aquatic Chronic	: Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Eye Dam.	: Lésions oculaires graves
Eye Irrit.	: Irritation oculaire
Repr.	: Toxicité pour la reproduction
Skin Irrit.	: Irritation cutanée
STOT RE	: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée
STOT SE	: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
2017/164/EU	: Europe. Directive 2017/164/UE de la Commission établissant une quatrième liste de valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle
CH SUVA	: Suisse. Valeurs limites d'exposition aux postes de travail

Multivitamin (with Dextrose Monohydrate) Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 25.02.2025
2.0	14.04.2025	11514373-00002	Date de la première version publiée: 25.02.2025

2017/164/EU / TWA	:	Valeurs limites - huit heures
CH SUVA / VME	:	valeur moyenne d'exposition
CH SUVA / VLE	:	valeur limite d'exposition calculée sur une courte durée

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité	:	Données techniques internes, données provenant des FDS des matières premières, résultats de la recherche sur le portail eChem de l'OCDE et sur le site de l'Agence européenne des produits chimiques, http://echa.europa.eu/
---	---	---

Classification du mélange:

Eye Dam. 1	H318
Repr. 1A	H360D

Procédure de classification:

Méthode de calcul
Méthode de calcul

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim 813.11)



Multivitamin (with Dextrose Monohydrate) Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 25.02.2025
2.0	14.04.2025	11514373-00002	Date de la première version publiée: 25.02.2025

STOT RE 2	H373	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 2	H411	Méthode de calcul

Les points sur lesquels des modifications ont été apportées par rapport à la version précédentes sont mis en évidence par deux lignes verticales dans le corps du présent document.

Les renseignements fournis dans la présente fiche de données de sécurité (FDS) sont basés sur l'état de nos connaissances à la date de sa publication et sont donnés en toute bonne foi. Ces renseignements sont fournis à seul titre d'orientation pour que la manipulation, l'utilisation, la transformation, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet de la matière en question soient effectués en toute sécurité et ne sauraient donc être interprétés comme une garantie ou considérés comme des spécifications de qualité. Les renseignements fournis ne se réfèrent qu'à la matière spécifiée en haut de la présente fiche des données de sécurité FDS et peuvent ne pas s'appliquer lorsque cette matière est mélangée à d'autres ou qu'elle est transformée, sauf indication spécifiée dans le texte. Les utilisateurs de cette matière sont priés de réexaminer les informations et les recommandations fournies et de les adapter aux méthodes de manipulation, d'utilisation, de transformation et d'entreposage qu'ils comptent employer, en évaluant si possible la pertinence de la matière objet de la FDS à son stade final d'utilisation.

CH / FR